



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 157-21

**Objet :** *RS - Adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Savoie*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duprier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 157-21

objet **RS - Adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Savoie**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que l'article L.4121-3 du code du travail fait obligation à l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques professionnels liés à ses activités. Cette évaluation a pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les agents, de les prioriser, et de mettre en place des mesures de prévention afin d'éliminer ou réduire les risques et d'améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs impose aux employeurs territoriaux d'évaluer les risques de tous les postes de travail. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un document unique, mis à jour annuellement.

Grand Chambéry doit mettre à jour ce document en 2022 ainsi que les autres registres réglementaires, et souhaite pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'appui du service prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Savoie. Il est ainsi proposé que Grand Chambéry adhère à ce service.

La présente convention, d'une durée de trois ans renouvelable une fois, a pour objet de définir les modalités pratiques et financières d'adhésion et d'assistance à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels de Grand Chambéry. Elle prévoit également de pouvoir bénéficier d'actions de sensibilisation à certains risques mises en place par le service prévention du Centre de gestion.

Le tarif de l'adhésion au service de conseil et d'assistance est forfaitaire et s'élève à 300 € par an. En cas d'adhésion en cours d'année, il est proratisé.

Le coût de la mission d'assistance à la réalisation du document unique s'établit quant à elle à 220 € par demi-journée et à 380 € par journée. Une offre tarifaire a été établie par le Centre de gestion à hauteur de 4180 €.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention relative à la mise en œuvre de la mission d'assistance à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels par le Centre de gestion de la Savoie,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention précitée avec le Centre de gestions de la Savoie,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 157-21

Objet de l'acte : RS - Adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Savoie

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) :  
projet de convention - Adhésion au service de prévention des r  
isques professionnels du Centre de gestion de la Savoie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H25968H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25968H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au